



AIDES FINANCIERES

PLAN DE RELANCE

Autres aides

Plus d'informations

Chambre d'agriculture de la Meuse

Tél. 03 29 83 30 01

Document élaboré par les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Marne



meuse.chambre-agriculture.fr

Type de mesures	Qui peut en bénéficier ?	Comment en bénéficier ?	Calendrier de mise en œuvre
<p>Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI</p> <p>Apporter une garantie publique à des fonds d'investissement responsables labellisés «France relance » et à des prêts participatifs de long terme.</p> <p>Au total, 3 Md€ sont consacrés au soutien du financement des entreprises. Face à la dégradation du bilan des TPE, PME et ETI et au-delà du soutien à court terme de leur trésorerie, il importe de leur apporter des fonds propres et quasi-fonds propres pour restaurer leur capacité d'investissement. La mobilisation des investisseurs institutionnels (banques, assureurs, fonds de capital-investissement) avec le soutien de l'État, pourra contribuer à répondre à ces besoins de financement.</p>	<p>TPE, PME, ETI</p>	<p>https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Renforcement-fonds-propres-tpe-pme-eti.pdf</p>	<p>1. Label « Relance » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - septembre 2020 : création du label - octobre-décembre 2020 : 1ères labellisations de fonds d'investissement - décembre 2020 : adoption finale de la loi de finances permettant la mise en œuvre de la garantie de fonds propres de Bpifrance. <p>2. Dispositif d'octroi de prêts participatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fin 2020 - début 2021 : lancement de l'initiative avec création de fonds dédiés au rachat des créances issues des prêts participatifs octroyés par les réseaux bancaires - 2021 : distribution de prêts participatifs par les réseaux bancaires.

<p>Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME - 200 M€</p> <p>Mobiliser pour aider les TPE/PME à rénover énergétiquement leurs locaux. Accompagner la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME grâce à la mise en place d'un crédit d'impôt, le financement de diagnostics et un accompagnement des entreprises. - 105 M€ pour l'instauration d'un crédit d'impôt pour les investissements de rénovation des bâtiments des TPE-PME du secteur tertiaire, leur permettant pour certaines d'anticiper l'atteinte des objectifs du « décret tertiaire ». Sont notamment concernés des investissements d'isolation thermique et d'équipements composant des systèmes de chauffage, de raccordement à des réseaux de chaleur ou de froid, de ventilation des locaux. En complément, un renforcement de l'accompagnement des acteurs du « petit tertiaire privé » (bureaux, tourisme...) dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » conduit par l'Agence de la transition écologique (ADEME), pourrait également être envisagé dans le cadre de cette action du plan de relance.</p>	<p>TPE-PME du secteur tertiaire</p>	<p>Dès l'ouverture des dispositifs, candidatures à effectuer sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME).</p>	<p>Lancement des actions dès le 1er janvier 2021. Elles s'étaleront sur 2 ans.</p>
<p>Investir dans les technologies d'avenir (PIA) – 11M€</p> <p>Le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA) mobilise 11 Md€ d'ici à 2022 pour soutenir l'innovation et en particulier l'investissement dans les technologies d'avenir. Accélérer l'innovation dans tous les secteurs pour financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir, dont l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises - Laboratoires - Collectivités, 	<p>Appels à projet AMI</p>	<p>Les premières stratégies seront mises en œuvre dès la fin 2020.</p> <p>L'engagement des crédits s'effectuera au fur et à mesure des stratégies qui seront élaborées jusqu'à fin</p>

<p>responsable et la souveraineté alimentaire. Le PIA4 accompagnera la décarbonation de l'industrie agro-alimentaire, en appuyant la sobriété énergétique, l'utilisation d'emballages verts ou encore la production nationale de protéines végétales, ainsi que les stratégies de transition des acteurs de la filière agricole vers des procédés plus respectueux de l'environnement et une alimentation favorable à la santé.</p>			<p>2021.</p>
--	--	--	--------------